

MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

AVANT-TIRAGE

COMMUNIQUE N° 36A
le 27 octobre 1965

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

Bureau de presse
750 Troisième Avenue
New York
YUkon 6-5740

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Pratiques financières et
administratives des Nations Unies

Texte de la déclaration prononcée le mercredi
27 octobre 1965, lors de la discussion générale
du projet de budget pour l'exercice 1966, par
M. Stuart Hemsley, représentant du Canada à la
Cinquième Commission

Monsieur le Président, la réunion de ce matin de la Cinquième commission, dont l'objet est de continuer l'examen du projet de budget pour l'exercice 1966, ne démontre rien d'autre sinon que la 20^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies poursuit ses travaux à un rythme normal et conformément à son règlement intérieur. Maintenant qu'il n'est plus question d'appliquer l'article 19 et que l'Assemblée générale poursuit ses débats d'une façon normale, on est naturellement porté à conclure que la politique d'austérité suivie par le Secrétaire général au cours des dernières années doit être modifiée. De l'avis de ma délégation, Monsieur le Président, une telle attitude ne serait pas justifiée, face à la dette considérable à amortir, aux opérations de maintien de la paix en cours à financer et aux exigences croissantes des programmes des différents organismes des Nations Unies.

La délégation du Canada partage l'opinion du Secrétaire général voulant que, pour équilibrer la situation de caisse précaire des Nations Unies créée par suite de la volonté bien légitime de la plupart des Etats membres de poursuivre des programmes sociaux et économiques élargis, il faut établir une distinction entre la politique budgétaire et la crise financière en cours qui ne peut se régler simplement par une réduction du budget ordinaire. On ne peut néanmoins fermer les yeux devant un déficit de \$100,000,000 qui, comme le soulignait le Comité consultatif, exige de maintenir les dépenses de l'Organisation à un minimum sans pour autant en paralyser les travaux. De l'avis de ma délégation, les réductions préconisées par le Comité consultatif sont en accord avec les exigences actuelles et j'ai l'intention d'appuyer l'ensemble des recommandations du Comité consultatif.

Monsieur le Président, le gouvernement canadien est déçu par le peu d'enthousiasme qu'a soulevé jusqu'à présent la troisième proposition de l'accord adopté lors de la 19^e session de l'Assemblée. On était pourtant convenu de la nécessité impérieuse pour les Etats de procéder à des contributions volontaires. Ma délégation est solidaire du Secrétaire général lorsqu'il demande aux Etats des contributions volontaires. Une nation qui

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 435

LECTURE 1

1.1

1.2

1.3

1.4

souscrit une contribution réaffirme sa foi en la valeur essentielle des Nations Unies et en la compétence de cette dernière à exécuter ses tâches.

Le gouvernement du Canada a reconnu que le problème de l'application de l'article 19 ne devait pas être soulevé quant à la Force d'urgence des Nations Unies et à l'Opération des Nations Unies au Congo. Toutefois, mon gouvernement croit fermement que dans l'intérêt de l'Organisation, les dépenses du budget ordinaire doivent être partagées entre tous les Etats membres et réparties par l'Assemblée générale. En outre, ma délégation croit que les postes actuellement inclus au budget ordinaire doivent le demeurer et non pas être supprimés dans le seul but d'échapper au principe de la responsabilité financière collective. Elle continuera aussi à chercher des solutions pratiques aux problèmes budgétaires en suspens. Le retrait du budget ordinaire de postes en litige n'est qu'une mesure illusoire qui ne mène en fait qu'à une mutilation de l'Organisation.

Monsieur le Président, j'ai assisté aux délibérations de la Cinquième commission au cours du mois dernier et j'ai été frappé par le soin qu'a apporté cette Commission dans l'exécution de ses tâches. Au cours de nos débats, nous nous sommes rendus compte que la Cinquième commission est une assemblée d'experts et que, de ce fait, nous devons nous abstenir de toutes polémiques. Je n'essaie pas de minimiser les profondes différences qui peuvent exister dans les approches et les principes mais, si l'on passe outre aux divergences d'idéologie et à celles relatives au développement, on comprend que la plupart des délégations sont d'avis que le temps est venu d'examiner de nouveau les pratiques financières des Nations Unies et de s'attaquer aux vieux problèmes de manière que l'Organisation s'épanouisse. Plusieurs membres de cette Commission ont souligné la nécessité d'épargnes financières, de planification, de coordination, d'intégration, de priorités. Cette année néanmoins, ma délégation est convaincue que cette liste de mesures fiscales n'est pas dressée pour la forme; après les répercussions de la 19^e session, il ne nous est plus simplement permis de parler d'objectifs financiers éloignés. Il est toujours plus facile de se rallier à des principes abstraits que de se soumettre à des règles fixes mais, enfin, il semble qu'apparaisse un désir général d'envisager des mesures pratiques et des propositions concrètes.

Ceci dit, je veux souligner que la délégation du Canada ne connaît aucun remède qui puisse soudainement transformer les Nations Unies en un exemple d'efficacité. Cependant, il est encourageant de constater un nombre de suggestions valables présentées par les membres de cette Commission et nous espérons que la 20^e session fera tout en son pouvoir pour que ces propositions ne restent pas lettre morte. Nous ne souhaitons pas revenir sur ces mêmes espoirs lors de la discussion générale du projet de budget pour l'exercice 1967 au moment de la 21^e session de l'Assemblée générale et être obligés d'admettre qu'aucun progrès n'a été réalisé dans l'intervalle. C'est pour ces raisons, Monsieur le Président, que ma délégation attend avec impatience le dépôt de la résolution à laquelle faisait allusion le ministre des Affaires étrangères de France lors de son allocution du 29 septembre et à laquelle M. Ganem se référait le 5 octobre devant cette Commission. Il est certain qu'une approche d'ensemble plutôt qu'une mise en oeuvre graduelle de mesures est nécessaire et que, de ce fait, une étude préliminaire s'impose. M. Couve de Murville a proposé que l'Assemblée générale étudie



la création d'un comité composé d'un petit nombre d'experts en finance dont la tâche sera de jeter un regard neuf sur la situation financière des Nations Unies et des institutions spécialisées. Si on créait un tel groupe, la délégation du Canada croit qu'il faudra lui donner le mandat le plus large possible de manière qu'il puisse étudier les nombreux problèmes qui ont été mis en lumière au sein de cette Commission et qu'il puisse recommander des mesures pratiques. Ce comité devrait pouvoir profiter des connaissances étendues des membres du Secrétariat et du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires, qui nous ont fait mesurer l'importance des problèmes financiers auxquels doit faire face l'Organisation et qui nous ont montré la voie dans la recherche de solutions nouvelles.

La discussion générale au sein de la Cinquième commission a été valable en ce qu'elle a permis un examen général des déficiences financières de l'Organisation et qu'elle a révélé certains domaines où des solutions peuvent être apportées. Cet examen devrait être le point de départ d'une étude complète nous permettant d'atteindre à des solutions réalistes dans les domaines qui nous touchent de près. En voici quelques-uns: la nécessité de réduire le nombre des réunions et des conférences (la solution de ce problème, comme l'a proposé le représentant de la Grande-Bretagne, peut résider dans l'estimation d'un plafond monétaire permettant de déterminer le nombre de conférences et de réunions que peut tenir l'Organisation dans l'espace d'une année); le besoin d'intégration et de coordination dans les pratiques financières (ou, comme l'a déclaré le représentant d'Israël, l'opportunité de poursuivre un dialogue entre la Cinquième commission et les organes principaux des Nations Unies, dialogue en faveur duquel le représentant a fait des propositions concrètes); la nécessité d'établir des priorités (et de modifier la tendance des organismes subsidiaires à prendre des décisions entraînant des conséquences financières sans l'approbation préalable de l'Assemblée générale); la nécessité d'étudier la présentation du budget. Tous ces problèmes s'entremêlent et nécessitent une étude systématique.

Maintenant que nous avons cerné certains des problèmes financiers, nous sommes en mesure de déclarer, Monsieur le Président, que les critères politiques prévaudront toujours et qu'il est par conséquent inutile de s'inquiéter des problèmes de pratique financière. Comme l'a laissé voir l'impasse financière relative à la question de l'article 19, les questions politiques et financières sont inextricablement entremêlées. La délégation du Canada, Monsieur le Président, se rend compte qu'un nouvel esprit de coopération a surgi, lequel permettra de rechercher de nouvelles solutions pratiques à de vieux problèmes financiers.

